

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 68-2025
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 novembre, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Marcel COSTE, Mme Martine BASSAGANAS, M. Auguste BOTTIN, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, Mme Ann DENIS, M. Daniel PURORGE

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, M. Jean-François FABRE à Mme Martine BASSAGANAS

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Olivier CAMREDON, M. Vincent POCH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

OBJET : Adoption du projet d'investissement et du plan de financement de l'opération d'extension du système de vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle qu'après plusieurs réunions, un projet d'extension du système de vidéoprotection a été arrêté pour l'année 2026.

L'objectif de la municipalité est de conserver un climat de sécurité dans le village grâce à l'installation de nouvelles caméras :

- Remplacement de la caméra motorisée à la mairie par une multi-capteurs ;
- Le rapatriement vers le CSU des caméras installées à la médiathèque ;
- 1 caméra chemin de las Pountes ;
- 2 caméras entrée des écoles ;
- 2 caméras parking des écoles ;
- 2 caméras parking du Bicentenaire ;
- 1 caméra poste police municipale ;
- 2 caméras parc du Bicentenaire ;
- 2 caméras parking du tennis ;

La maîtrise d'œuvre a proposé un estimatif du montant total de l'opération de **88 217,46 € H.T.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'opération d'extension du système de vidéoprotection pour un montant total de 88 217,46 € H.T. (105 860,95 € T.T.C.).

De plus, il propose d'arrêter le plan de financement suivant :

- 70 573,97 € soit 80 % sollicités auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2026),
- Le solde de l'opération de 17 643,49 €, soit 20 % étant financé par la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20251125-D68-2025-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte l'opération d'extension du système de vidéoprotection pour un montant de 88 217,46 € H.T. (105 860,95 € T.T.C.).

ARRETE le plan de financement suivant :

- 70 573,97 € soit 80 % sollicités auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2026),
- Le solde de l'opération de 17 643,49 €, soit 20 % étant financé par la commune.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2026 de la commune.

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS
ID
Jean-Claude TORRENS

Signature
numérique de
JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2025.12.09
10:51:16 +01'00'

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).